



OQTF CONJOINT FRANÇAIS

Par Lolita58

Bonjour,

Je suis tunisien entrée en France sans visa depuis 2017. J'ai emménagé avec ma copine de nationalité française en avril 2020 et on s'est ensuite marié en Octobre 2020. On a déposé une demande de titre de séjour Conjoint de français avec 9 mois de vie commune au moment du dépôt. 1 mois après le dépôt on a reçu un refus de titre de séjour avec OQTF 30jrs pour quitter la France car entrée irrégulière. On a fait un recours on attend la réponse du TA. Si c'est positif, j'aurais une APS ? Est ce qu'elle permet de voyager ? Si le tribunal refuse le recours, est ce que j'ai un délai encore de 30jrs pour quitter la France ? Si oui, une fois que l'oqtf elle sera supprimé pour que je puisse faire une demande de visa long séjour en Tunisie ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse car je ne trouve de réponse nul part.

Par ESP

Bonsoir

C'est effectivement la meilleure solution.